

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du MARDI 27/10/2020

Présent : M. Vachetta

Excusés : A. Brault / G. Bouat / D. Marchal / B. Buosi / A. Remli / C. Maugiron / D. Guillard.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

COURRIERS

CLUBS :

NIVOLAS VERMELLE : Vous ne pouvez pas imposer de jouer le samedi à 17h30 sans l'accord du club adverse.

ST ETIENNE DE CROSSEY : en raison du couvre-feu imposé par le gouvernement, les matchs vétérans des deux secteurs Grenoble et Nord Isère sont suspendus.

RIVES SPORTS : La commission vous propose d'attendre les dernières dispositions gouvernementales du couvre-feu pour engager une équipe vétéran.

Mr CUYNAT Christophe : La D5 est soumise aux mêmes règles d'engagement que les autres divisions.

La Commission Sportive est très déçue du manque d'intérêt (à part le vôtre) que vous portez au travail qu'elle effectue chaque mardi et surtout en ce moment compliqué avec le report et la planification des rencontres.

Rien ne vous empêchait d'inscrire une équipe séniors en D5 au mois de septembre et de l'annuler si vous aviez un manque de joueurs.

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION SPORTIVE

Après quatre journées de championnat une trentaine de matchs ont été reportés par la commission en lien avec la responsable Covid du district de l'Isère du fait de la pandémie qui touche notre pays.

Le justificatif doit être transmis au district au plus tôt et de fait avant la nouvelle date sous peine de match perdu.

Consciente que les dates de report fixées par la commission peuvent être « dérangeantes » pour les clubs, la commission demande à tous les clubs de respecter ces dates de report disponibles au calendrier sportif.

Il serait préjudiciable de se retrouver à la fin des matchs aller avec un nombre important de rencontres en retard avec peu de dates libres sur les matchs retour pour récupérer ce retard.

Pour les rencontres reportées dans un souci d'équité en application de l'article 8 des règlements généraux du district, la commission des règlements fera un contrôle des joueurs brûlés.

En cas de non-respect, si le club adverse n'a pas posé réserve le match sera donné perdu par pénalité sans que le gain du match ne soit attribué à l'autre équipe.

Merci pour votre implication, merci pour votre compréhension dans cette période difficile pour tous.

HORAIRE DES RENCONTRES :

Depuis le début de la saison, en raison de la crise sanitaire, l'horaire des rencontres seniors du dimanche a été revu.

Dans la continuité, en raison de la décision du couvre-feu sur les régions Grenobloises et Lyonnaises, en raison de l'aggravation de la crise sanitaire et du passage à l'heure d'hiver à partir du 24 octobre 2020, la commission sportive prend les dispositions suivantes :

1 – L'horaire des matchs du dimanche 24 octobre 2020 n'est pas modifié à savoir 12h30 (lever de rideau) et 15h30 (match principal).

Dans les cas où il n'y a pas de lever de rideau, le match principal débute à 15h

2 – A compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'au 29 novembre 2020 l'horaire des rencontres du dimanche est 12h00 lever de rideau.

15h00 pour le match principal.

3- Pour les matchs du mois de Décembre ces horaires passent à 11h30 pour le lever de rideau et 14h30 pour les matchs principaux.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Foot club.

Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

8-4-2 - Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Foot clubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00.

8-4-3 - Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.

U15

Report match : U 15 D1 CLAIX FOOT / US GIERES du 24/10/2020 reporté au 11/11/2020 à
14h30.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

Le Président
M. VACHETTA